



Le 22 juin 2016

La Préfecture de Police communique :

Par courrier en date du 16 juin 2016 les syndicats CGT, FO, SOLIDAIRES, UNEF, UNL et FIDL ont déposé une déclaration de manifestation, contre le projet de « loi travail », devant se tenir le jeudi 23 juin 2016 à compter de 14 heures sur l'itinéraire Bastille – Nation.

Dans les jours qui ont suivi, la préfecture de police a fait connaître ses réserves quant à la tenue de cette manifestation au regard des fortes sollicitations pesant sur les forces de l'ordre depuis plusieurs mois, des dispositifs de sécurisation renforcée liés à la tenue de l'Euro et de la prégnance de la menace terroriste.

En outre les manifestations précédentes, organisées contre le projet de loi travail et plus particulièrement celles qui se sont tenues depuis le 28 avril, ont malgré les importantes mesures de sécurité déployées par les services de police après contact avec les services d'ordre des organisateurs systématiquement donné lieu à d'importants débordements et à de graves violences.

Les dégradations et violences à agents de la force publique commises lors du dernier mouvement en date du 14 juin ont atteint un pic de violence inégalé occasionnant des atteintes inacceptables aux biens, et à plusieurs services publics, ainsi que de nombreux blessés au sein des forces de l'ordre.

Compte tenu de ces éléments le Ministre de l'Intérieur a proposé aux organisateurs, par courrier du 20 juin 2016, une solution, moins consommatrice en effectifs et permettant une meilleure sécurisation des personnes et des biens, consistant en la tenue d'un rassemblement statique sur une grande place parisienne. Cette proposition prenait en compte l'épuisement des forces de police et des forces mobiles qui ont géré plusieurs dizaines de manifestations contre la loi travail à Paris et ont été mobilisées depuis 3 mois au plan national dans le service d'ordre de plus de 1500 manifestations.

Cette solution permettait, par un contrôle des accès au lieu de rassemblement, de maintenir le droit d'expression des citoyens tout en limitant les risques de dégradations des

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

commerces, habitations et institutions ainsi que les violences aux personnes et représentants des forces de l'ordre.

A la demande du Ministre cette proposition a donné lieu à l'ouverture de discussions approfondies avec les organisateurs hier par le Préfet de police et ses services.

Ces discussions n'ont toutefois pas conduit à l'émergence d'un accord sur cette proposition de conciliation, les représentants des syndicats refusant catégoriquement la tenue d'un rassemblement statique et formulant ensuite des propositions alternatives d'itinéraires.

Après examen attentif, ces propositions alternatives ne permettent en aucune façon de répondre à la nécessaire sécurité des personnes et des biens, ni aux exigences de mobilisation maximale des forces de police et des forces mobiles contre la menace terroriste qui se situe à un niveau élevé imposant des sollicitations exceptionnelles sur le territoire national.

Dans ces conditions le Préfet de police considère qu'il n'a pas d'autre choix que d'interdire la tenue de la manifestation.

Un arrêté sera pris en ce sens dès aujourd'hui.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE

9, Boulevard du Palais - 75195 PARIS RP - Tél. : 01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73
www.prefecturedepolice.fr - Courriel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr